

# **ANALYSE DE L'ACTIVITE**

## DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le titulaire du diplôme de niveau V "Accordeur de piano" est un professionnel qualifié qui doit maîtriser les techniques de maintenance, d'accord et d'égalisation des instruments (anciens et modernes).

Il doit pouvoir répondre aux exigences induites par des techniques actuelles de fabrication et être capable d'apporter sa contribution :

- à la réparation d'instruments,
- au développement d'esthétiques nouvelles dans le domaine musical.

Son activité principale, après une période d'adaptation, réside dans des interventions de maintenance destinées à conserver aux instruments leurs qualités optimales dans le domaine de la précision mécanique et de l'émission sonore (justesse et timbre). Il réalise des réparations, affine les réglages de la mécanique et du clavier, réalise l'accord au diapason demandé et l'égalisation donnant à l'instrument le timbre souhaité. Le secteur de ses activités et de ses compétences s'étend du piano d'étude au piano à queue.

Son champ d'intervention définit les fonctions suivantes :

- Examen critique de l'instrument ;
- Mise en oeuvre des différentes opérations pour réaliser la mise au point d'un instrument suivant les exigences techniques et en conformité avec les instructions reçues ;
- Contrôle à l'issue de ces opérations, par l'interprétation d'une oeuvre musicale, des qualités techniques et sonores demandées ;
- Organisation du travail et gestion des temps en fonction des impératifs de l'entreprise et des demandes de la clientèle ;
- Communication au sein de l'entreprise et/ou avec la clientèle.

Sa culture artistique et technique doit lui permettre d'accéder à la compréhension globale des processus d'accord et de maintenance, de mettre en oeuvre des moyens performants. Sa formation doit lui permettre d'accéder éventuellement à une qualification de niveau supérieur et d'exercer des fonctions de responsabilité au sein d'une entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, il importe qu'il ait acquis, non seulement des connaissances générales, musicales, technologiques et les savoir-faire professionnels, mais qu'il soit aussi en mesure :

- de s'adapter aux conditions particulières,
- d'analyser une situation professionnelle,
- de poser un problème et de participer à sa résolution,
- de travailler seul ou en équipe ,
- de collaborer avec des spécialistes et des musiciens,
- de respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.